

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 MAI 2021**

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept mai à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué en date du onze mai deux mil vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de GRANE sous la présidence de Jean-Paul XATARD, Maire.

**Présents :** Christine MARION, Marc ESTRANGIN, Béatrice BRETON-GENTE, Jean-Louis REYNAUD, Laure HAILLET DE LONGPRE, Cynthia BRIZARD, Camille YVOREL-QUINCARD, Rajae DAHMANI, Thibault RASPAIL, Michel VALLET, Stéphanie NICOLAS-TESTARD, Mallory ALLIGIER, Erwin TAUBER, Frédéric ROLLET, Laurence JOLY, Jean LONGEOT, Ludovic DUBOST.

**Absent(s) excusé(s) :** Robert ARNAUD

**Secrétaire de séance :** Frédéric ROLLET

### **N°1 PRISE DE LA COMPETENCE MOBILITE PAR LA C.C.V.D. DANS LE CADRE DE LA LOI D'ORIENTATIONS MOBILITES (LOM) : AVIS DU CONSEIL (DCM210517-01)**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Christine Marion, 1ère Adjointe et Vice-Présidente aux mobilités à la communauté de communes. Elle rappelle que la loi d'orientations des mobilités (LOM) du 24/12/2019 prévoit un transfert de compétence possible aux communautés de communes.

Elle informe que, par délibération du 30/03/2021, la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée a délibéré favorablement pour prendre la compétence Mobilité.

Elle rappelle que l'unique obligation imposée par la Loi d'orientation des mobilités est de définir une politique des mobilités à son propre rythme. Il ne s'agit pas de répartir les services aujourd'hui réalisés entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et les établissements publics de coopération intercommunale mais bien de faire émerger l'action de proximité et de rapprocher les décisions en matière de mobilité au plus près des territoires (*travailler sur les « 5 derniers kilomètres » : c'est-à-dire l'échelon du territoire le plus proche des habitants*).

En prenant cette compétence la communauté de communes décide des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir.

Prendre la compétence « mobilité » ne signifie pas prendre en charge les services organisés par la Région sur le territoire. Ce transfert ne pourrait avoir lieu qu'à la demande de la communauté de communes.

Compte-tenu qu'à ce jour, la loi LOM du 24/12/2019 incite fortement les EPCI à prendre la compétence, que l'Etat par courrier en date du 29/01/2021 incite fortement les EPCI et qu'enfin à ce jour, toutes les actions conduites par la CCVD ne sont pas financées par la Région,

Suite aux débats engagés par la communauté de communes, la commission mobilité, la conférence des maires, à la participation aux débats avec les autres collectivités et partenaires,

Il est proposé au conseil de :

- Approuver l'exposé de Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe.

PV CM 17/05/21

- Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, se prononcer favorablement au sujet de cette prise de compétence et en conséquence de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, en ajoutant la compétence facultative suivante : *La communauté de communes se dote de la compétence « mobilité » conformément à la Loi d'Orientations des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 afin d'organiser des services mobilités*
- Donner pouvoir au Maire pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Estrangin, Adjoint aux finances, qui sollicite la possibilité de voter à bulletin secret pour cette délibération.

Monsieur le Maire, selon l'article L. 2121-21 du CGCT, demande si le tiers des conseillers présents le réclame : six conseillers sur dix-sept présents souhaitent le vote à bulletin secret.

Il est donc procédé au vote à bulletin secret à la question suivante : « souhaitez-vous oui ou non la prise de compétence mobilité par l'intercommunalité » ?

Le dépouillement est réalisé par Monsieur le Maire devant l'assemblée.

*Après avoir voté à bulletins secrets, le Conseil Municipal à 15 « oui » (dont 2 procurations) et 4 « non » :*

- **SE PRONONCE** favorablement à la prise de compétence « mobilité » par la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer les services de la communauté de communes.

## **N°2 ADHESION AU SERVICE MUTUALISÉ DE CONFECTION DE REPAS (DCM210517-02)**

Monsieur le Maire explique aux conseillers que la communauté de communes a organisé des temps d'échange et de réflexion sur l'opportunité de créer un service mutualisé à la CCVD pour la confection et la livraison de repas locaux et bio pour les communes intéressées. La commune a répondu favorablement sur le principe d'une étude sur cette nouvelle mutualisation, et il s'agirait désormais de se positionner officiellement par délibération sur l'intérêt de profiter de ce nouveau service.

La confection des repas resterait dans l'optique de la charte « ça bouge dans ma cantine » : des repas confectionnés maison, avec des produits locaux et bio, qui respectent aussi la loi Egalim (plus de repas végétarien, moins de protéines animales, etc).

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité :*

- **EMET** le souhait d'adhérer au service mutualisé de confection de repas proposé par la communauté de communes.
- **PRECISE** qu'une convention devra être approuvée ultérieurement pour entériner l'adhésion.

### **N°03 CONVENTION EXPERIENCE 2 ROUES AVEC LA CCVD (DCM210517-03)**

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes du val de Drôme a proposé aux communes en avril 2017 des expérimentations de vélos et de scooters électriques regroupées sous l'appellation « EXPERIENCE 2 ROUES ».

La CCVD renouvelle la proposition aux communes de bénéficier des vélos à assistance électrique 45 km/h et des scooters électriques pour des mises à disposition de 3 mois à l'attention des habitants du territoire.

Monsieur le Maire propose que la commune demande pour l'automne la mise à disposition de deux vélos à assistance électrique 45 km/h (homologué cyclomoteur), et deux scooters. Madame Laurence Joly, conseillère municipale, se propose d'assurer la gestion de ces prêts (signature du contrat, vérification des assurances et pièces d'identité, dépôt de garantie, etc...). Il convient donc d'établir une convention de mise à disposition entre la commune et la CCVD. La proposition de convention cadre est jointe à cette délibération.

Les principales conditions sont les suivantes :

- la mairie s'engage à faire retour des mises à disposition (nombre de mises à dispositions, durée, nombre de kilomètres réalisés et usages),
- la mairie assure ou fait assurer l'entretien courant des vélos pendant la durée de la mise à disposition,
- la CCVD s'occupe de la réparation et du remplacement en cas de pièces cassées ou dégradées. Elle facture à la commune le coût des pièces changées,
- un dépôt de garantie de 200 euros par vélo est demandé aux utilisateurs,
- la mairie gère le dépôt de garantie qui serait demandée aux utilisateurs,
- pour chaque location, un contrat est signé avec l'utilisateur. Joint à la présente délibération, il rappelle les conditions d'utilisation des vélos à assistance électrique 45 km/h et/ou des scooters électriques, les consignes de sécurité et le prix de la caution.

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :*

- **DEMANDE** la mise à disposition de 2 vélos à assistance électrique et de 2 scooters électriques pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 30 novembre 2021.
- **DIT** que les matériels seront prêtés gratuitement aux habitants en faisant la réservation.
- **VALIDE** la convention avec la CCVD de mise à disposition de vélos et scooters électriques et le modèle de contrat de prêt commune/utilisateur.
- **VALIDE** le montant de dépôt de garantie à 200 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **N°04 RENFORCEMENT RESEAU ELECTRIQUE POSTE LA MOTTE (DCM210517-04)**

Monsieur le Maire expose que le SDED a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune : il s'agit d'un renforcement et rénovation de réseau basse tension au quartier La Motte. La dépense prévisionnelle s'élève à **250 840,21€ HT**, entièrement prise en charge par le SDED.

Opération : <b>Electrification</b>	
Renforcement du réseau BT à partir du poste LA MOTTE	
<b>Dépense prévisionnelle HT</b>	<b>250 840.21 €</b>
dont frais de gestion : 11 944.77 €	
<b>Plan de financement prévisionnel :</b>	
Financements mobilisés par le SDED	250 840.21 €
<b>Participation communale</b>	<b>Néant</b>

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

- **APPROUVE** le plan de financement détaillé ci-dessus.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

## **N°05 RENFORCEMENT RESEAU ELECTRIQUE POSTE DONIS (DCM210517-05)**

Monsieur le Maire expose que le SDED a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune : il s'agit d'un renforcement et rénovation de réseau basse tension au quartier Donis. La dépense prévisionnelle s'élève à **22 924,10€ HT**, entièrement prise en charge par le SDED.

Opération : <b>Electrification</b>	
Renforcement du réseau BT , situé Route de Loriol, à partir du poste DONIS	
<b>Dépense prévisionnelle HT</b>	<b>22 924.10 €</b>
dont frais de gestion : 1 091.62 €	
<b>Plan de financement prévisionnel :</b>	
Financements mobilisés par le SDED	22 924.10 €
<b>Participation communale</b>	<b>Néant</b>

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

- **APPROUVE** le plan de financement détaillé ci-dessus.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

## N°06 SOLLICITATION DU F.I.P.D.R. 2021 (DCM210517-06)

Monsieur le Maire informe les conseillers, que par circulaire préfectorale reçue en avril, les communes ont de nouveau la possibilité d'obtenir une subvention au titre des travaux réalisés dans le cadre de la sécurisation des bâtiments scolaires. La demande de visiophone, formulée depuis l'année dernière par l'école, a été inscrite au dossier de subvention. Pour le vidéophone, type « portier vidéo » le devis obtenu auprès de la société Globalmotic à Crest, s'élève à 3 726€ HT, soit 4 471,20€ TTC.

La subvention au titre du FIPDR (*fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation*) peut se monter à 80% des dépenses engagées HT. Fin d'année 2020, la commune avait déposé un dossier qui n'avait pas été retenu

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité :*

- **SOLLICITE** une subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que la somme attendue s'élève à 80% des dépenses prévisibles, soit 3 912€ de subvention sollicitée (dont 5% de marge sur le devis à réactualiser)

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer les services préfectoraux.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Organisation des scrutins des 20 et 27 juin 2021 : les permanences pour tenir les bureaux de vote sont à finaliser.

- Théâtre de Verdure : la saison 2021 commence le 20 juin avec la fête de la musique, puis la billetterie sera activée à compter du 9 juillet. La commune prend en charge 3 soirées : 9, 23 et 30 juillet pour gérer la billetterie. Les autres soirées sont en autonomie par les artistes. Le prix d'entrée reste inchangé : 10 euros pour les +12 ans. Gratuit en dessous de 12 ans.

- Prochain conseil le 28 juin.

SEANCE LEVÉE à 21h30